

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Argent cinquante trois florins, compris le chauffage des enfants. Le morcel de bois pour son usage. Un jardin de la Commune.

De la Commune.

Rien.

Point.

Point que de la Commune.

Celle de la Commune.

Rien.

Point.

Le jardin contigu, ci-dessus de la Commune, article 16° A.

Il n'y en a point que la Caisse de la Commune!

Ecole de Genollier -

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Coinssins.

Village

Commune proprement dite.

Paroisse de Vich.

Ag. Barbe de Coinssins.

de Nieu.

de Leman.

peu - Eloigné

Le Village faisant 31 femp de ménages, & 8 maisons foraines. Entour 34 Ménages, tous dans la circonférence d'un bon quart d'heure.

Le Village est Coinssins, & les maisons foraines sont Nymoray Maison seule & le Moulin deup Maisons.

la première de 20 Minutes au plus les deux derniers de 15.

Du Village 21 Enfants. Et des Maisons foraines: point - actuellement.

N° 112

(2)

4°. Éloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

1. Vich de 15^e Minute, jus qu'à Coinvins.
 2. Genolles de 30.
 3. Quilley de 25.
 4. Glard de 25.
 5. Givrier de 45.

a. Leurs noms.

Si dessus.

b. Leurs distances réciproques.

Du 1^{er} au 2nd 2¹/₂ Heures
 Du 2nd au 3rd 3¹/₂.
 Du 3rd au 4th autant.
 Du 4th au 5th une heure

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

la Lecture, l'écriture, l'arithmétique, la Catéchisme, la Musique
 des Prières, et l'a. b. c.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

en hiver, et en été.

excepté les vacances de Moisson, et de Vendange, qui sont de
 six semaines. On en fait une le Dimanche des Rameaux, en 7^{heures}
 pour les plus âgés, qui se fait à Midy.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

N'y a que la Bible, Testament, Pseaumes, Catéchisme, etc.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

On marque les Ecclésiastiques, et du Dimanche l'été les Absents
 des Enfants, afin de voir à la Visite qui s'en fait chaque
 année, quelle Ligne ceux qui ont fait le plus de progrès.
 Elle se fait par le Pasteur, Aumônier, et Gouverneur. On
 fait un registre de l'état de l'école pour remarquer.

9°. Durée de l'école chaque jour?

en hiver depuis 8 jusqu'à 11 heures, et de puis 1 jusqu'à 4.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Non.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

N'y en a un.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

C'est le cédant seigneur de l'Ensis, et la Consistoire,
 par un Examen.

b. D'où est-il?

De Vanillon

c. Son nom

E. Maire.

(3)

d. Son âge.

42 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

point, N'a son Père âgé de 70 ans infirme, qui a été gendarme
 60 ans, qu'il est obligé d'entretenir en partie, qui a été
 pas avec lui.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

de puis 1796.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

1^{er} Rég^t à Berolla 2 ans, à Cerverles 4 ans, Rég^t au d. devant
 Régiment Suisse de May en Hollande 4 ans, à Biele 6 mois -
 pour son Père, à Deneux Rég^t 10 ans, en tout 23 ans.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Cordonnier.

12°. Ecoliers, combien d'enfens fréquentent l'école?

21. Enfans en tout

a. En hiver, }

propre que tous garçons et filles.

b. En été, }

quelques fois les plus petits.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y en a point.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Non.

b. Quelle en est la valeur?

0.

c. Source des revenus.

rien.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les Bourgeois 10 bat. par Enfant,
 les Fla. 6 bat. 20. ils ne sont que 2 Enfans,
 cette contribution se paye à la commune pour aider à faire les pensions du Régent
 N'y en a un.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Vieux.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

N'y en a une qui sert pour l'école, la Prière du Dimanche,
 et les Assemblées Communales, c'est à cause que le Rég^t
 manque quelque fois l'école, à cause de ses assemblées,
 et une petite chambre dessus pour son usage.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

la Commune.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Remarque, Générale.

234 florins, 1268 le fl. est de 4 bat. Et 13 fl. 68. pour frais pour Chauffage de laus, Enfant.

tout en Argent, point de Bled ny Vin, et bois.

La Commune fait 122 fl. 68. outre les 13 fl. 68. pour laus, Enfant, et la Bourse des Laus fait 111 fl. 71. 68.

Il n'y en a point.

Aucune.

point.

La Caisse Communale fournit au Rector par ans 136 fl. y compris les 13 fl. 68. pour laus, Enfant, outre un jardin, et quelques logements, et chaufferie d'école. L'Eglise ne fournit rien pour le Rector.

Il n'y a aucun fond qui soit de l'argent que les Pères de famille, donne, mais donne, pour aider à la Chaire Pension 10 bat. par chaque Enfant, Bourgeois, et 20 bat. par non Bourgeois.

Il n'y en a point.

Il n'y a aucun autre Capital quelconque, qui soit au profit de l'Ecole.

Le sieur de Signeur, de Coinssin, avait Rangement le Salaire, ou Pension de Rector lors de son Etablissement de 50 fl. par ans, qui a été lors de l'abolition des Droits féodaux l'Ecole en est cette année aux premières May. La Commune ne peut le payer, étant Laus en revenus.

177. Les 50 florins ont été donnés par le sieur de Signeur de Coinssin au Rector, et de sa part gratuite à l'effet de l'indemnité qui prouve à la propriété d'un commun de son fief.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? R. A. Lich.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse et Agence de Lich.

d. District de Nion.

e. Canton Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Le Village de Vich, faisant 35 feux de ménage. Trois Maisons, faisant 3 feux, à l'environ un quart d'heure du Village. Entout 38 feux.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) Dit à l'article Cy devant.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Le Village de Vich, Le Moulin Bernier, Dèrr. Clarens, fabrique de papier & la Touvière, maisons foraines.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. Le Moulin Bernier 10 minutes. idem Clarens 10. Minutes. la Touvière 15. Minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? Il y en a actuellement sur le Rôle Fronte quatre & des années plus.

Il n'y en a point à Clarens, à la Touvière. Il y en a trois qui l'ont fréquentée avant la Révolution, & non après.

113
227